

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 1^{er} FEVRIER 2018**

Conseillers

élus :
14

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le premier février deux mil dix-huit, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

**Conseillers
présents :**
13

**Absents
excusés**

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

avec procuration :
1

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphane
KRETZ Claude
ADAM Denis
BERTSCH Jacquy
BOURGEOIS Patricia

DUTTER Jean-Philippe
HAUG Cédric
HERMANN Gilles
KRETZ Patrice
KRETZ Patrick
SCHIEBER Denis
UTTER Sylvie

Membres absents excusés avec procuration: HATSCH André à BOURGEOIS Patricia

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Délibération approuvant les dernières transformations du PLU suite à l'échange en réunion avec les EPCI
- 3 Consultation relative au projet de construction d'un bâtiment d'élevage de porcs au titre des installations classées - EARL du Bruehli
- 4 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Voté à l'unanimité

2. Délibération approuvant les dernières transformations du PLU suite à l'échange en réunion avec les EPCI

Lors du dernier conseil municipal, certains EPCI ont émis quelques réserves sur le projet du PLU. Pour rappel, ces dernières portaient essentiellement sur :

- Le reclassement des terrains Ub d'environ 1ha au centre du village en zone Ac (agricole non constructible) en raison de la proximité d'une exploitation d'élevage.
- La redéfinition de certaines zones Aa (agricole constructible pour les exploitations) à l'extérieur du village.
- Les objectifs démographiques élevés et les surfaces prévues pour le développement de l'habitat.
- Le reclassement du lieu-dit Bruehli en zone Aa (agricole constructible pour les exploitations) compte-tenu de la délivrance d'un permis de construire par arrêté préfectoral pour l'extension de l'exploitation d'élevage porcin.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que lors de la réunion en Préfecture concernant le projet d'extension de l'EARL du Bruehli, des précisions ont été apportées quant au dernier point. En effet, le dossier a été instruit sur le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU) actuellement en place sur la Commune. Cependant, il est possible de placer la parcelle en zone Ab dans le PLU ; comme voté lors du conseil municipal du 11 avril 2018. Aujourd'hui, c'est au conseil municipal de prendre la décision.

Des doléances ont été déposées à la Mairie, celles-ci ont été transmises à la société TOPOS et une réponse sera apportée aux dépositaires.

Le conseil municipal décide de réaliser le vote à bulletin secret afin que chaque membre puisse voter librement.

- Reclassement des terres en zone Ub au centre village en zone Ac
**Voté à 12 voix pour
et 2 abstentions**
- Transformation de certaine zone Aa, direction route de Bindernheim, en zone Ac
**Voté à 13 voix pour
et 1 voix contre**
- Reclassement de la zone direction Neunkirch, en zone Aa, pour une future sortie d'exploitation
**Voté à 10 voix pour
3 voix contre
et 1 abstention**
- Classement de la parcelle de l'EARL du Bruehli en zone Aa
**Voté à 2 voix pour
9 voix contre
et 3 abstentions**

- Conservation des zones IAU et IIAU route de Bindernheim

**Voté à 7 voix pour
3 voix contre
et 4 abstentions**

3. Consultation relative au projet de construction d'un bâtiment d'élevage de porcs au titre des installations classées - EARL du Bruehli

Depuis 6 ans, l'EARL du Bruehli exploite un site d'élevage porcin « naisseur – engraisseur » à 275 m au nord de la Commune de Witternheim ; son emprise au sol s'étendra sur 134,98 ares à l'issue du projet. Le site d'élevage, en fonctionnement régulier, existe depuis 1983.

Ce site est constitué de deux bâtiments d'élevage en activité (un pour le naissage, l'autre pour l'engraissement) et de diverses annexes (fosses de stockage de lisier, fabrique d'aliments à la ferme, silos de stockage des matières premières). Ses capacités d'engraissement autorisées par arrêté préfectoral (880 places soit 2 770 porcs produits par an) sont inférieures à ses capacités de naissage (7 000 porcelets par an).

Dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur sur l'exploitation, l'EARL du Bruehli souhaite augmenter la capacité d'engraissement du site pour qu'un maximum de porcelets y naissant puisse y être engraisé.

La demande d'enregistrement concerne l'élevage porcin « naisseur-engraisseur » dans sa configuration en projet à savoir un site d'élevage comprenant 3 porcheries pour 64 places en maternité, 96 places d'attente-saillie, 112 places de gestation, 6 places pour les verrats, 48 places pour les cochettes, 1 320 places de post-sevrage et 1 944 places d'engraissement.

La production de porcs charcutiers sera de 6 700 porcs par an et le nombre d'animaux présents simultanément sur le site sera supérieur de 57% à ce qu'il est actuellement (3 348 animaux vs 2 128 animaux).

Lors de la réunion à la Préfecture, il a été demandé au conseil municipal d'émettre un avis consultatif postérieur au plan d'épandage, malgré l'avis négatif déjà émis lors du conseil municipal du 11 avril 2017.

Le conseil municipal décide de réaliser le vote à bulletin secret afin que chaque membre puisse voter librement.

La commune de Witternheim est consultée pour donner un avis consultatif sur le plan d'épandage.

**Voté à 2 voix pour
8 voix contre
et 4 abstentions**

Le conseil municipal après avoir délibéré, émet un avis défavorable.

4. Divers

- Fête des Séniors

La commission Fête des Séniors s'est réunie le 23 janvier 2018 afin de faire le point sur la fête ayant eu lieu mi-décembre. Le bilan financier est légèrement supérieur à l'année passée ; il s'élève à 2 586,40 €.

- Cession de bois

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, une cession de bois est organisée le samedi 3 février 2018. Les $\frac{3}{4}$ des arbres sont au sol suite aux vents violents ayant eu lieu ces dernières semaines ; les arbres ont donc été marqués afin de constituer 7 lots.

Fin de séance à 21 heures 45.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie